NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/675
14 juin 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 11 JUIN 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, et plus particulièrement sur son paragraphe 6 me priant de nommer, en consultation avec le Conseil, un représentant spécial chargé de diriger la mise en place de la présence internationale civile au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie).

J'ai l'intention de nommer M. Sergio Vieira de Mello, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Représentant spécial à titre provisoire jusqu'à ce que je décide de la personne que je nommerai pour occuper cette fonction de manière permanente.

Je vous serais obligé de bien vouloir en informer les membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général

(Signé) Kofi A. ANNAN

99-17545 (F) 140699 140699